

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

---ooOoo---

SÉANCE DU 6 AVRIL 2017

---ooOoo---

Le six avril deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mons en Barœul s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Rudy ELEGEEEST, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance conformément à la loi pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – FINANCES

- 1/1 – Approbation comptes de gestion 2016 – Budget principal (Ville) et budget annexe (Patrimoine Locatif)
- 1/2 – Approbation Comptes Administratifs 2016 – Budget principal et budget annexe
- 1/3 – Affectation des résultats 2016 – Budget principal et budget annexe
- 1/4 – Décisions Budgétaires Modificatives – Budget principal et budget annexe

2 – POLITIQUE DE LA VILLE – RENOUVELLEMENT URBAIN

- 2/1 – Soutien à la mise en œuvre de la manifestation « la Fête de la Vie »

3 – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3/1 – Projet de création d'une structure d'accueil « petite enfance » - Acquisition immobilière

5 – PERSONNEL

- 5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mai 2017

6 – PETITE ENFANCE

- 6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

8 – SPORTS – JEUNESSE – VIE ASSOCIATIVE

- 8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

9 – MUSIQUE – CULTURE

9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix

13 – DIVERS

13/1 – Délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

13/3 – Recensement des marchés publics 2016

QUESTIONS DIVERSES

M. LEBON procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Etaient présents :

M. ELEGEEEST, Maire ; M. BOSSUT, Mme DUBRULLE, Mme DA CONCEIÇÃO, M. JONCQUEL, Mme LEDÉ, M. TOUTIN, Mme ADGNOT, Mme MEHALIA, M. BLOUME, M. DEVOUGE, Adjoint ; Mme CHABANE, M. LAMPE, Mme VETEAU-DUGUEY, Mme GINGOLD, M. GÉRY, Mme BERGOGNE, M. LEDÉ, M. LEBON, Mme CHATTELÉE, M. WASIEWICZ, Mme DUPONT, Mme WICKE, Mme ALBA, M. SCHOOS, M. MAES, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ, M. TONDEUX.

Etaient représentés :

Mme JAMIL HUSSAIN par Mme DA CONCEIÇÃO ; Mme AJIAR par Mme ADGNOT ; M. POURCEL par M. LEBON ; M. PANNETIER par M. LAMPE ; Mme BAUDOIN par M. DECLERCQ

M. le Maire précise que ce conseil municipal a lieu plus tôt dans l'année en raison de la période électorale.

Il ajoute que l'ordre du jour est peu fourni avec tout de même les décisions financières liées au CA 2016 et le lancement du projet d'accueil collectif pour la petite enfance.

Il fait part de 2 communications :

- il félicite d'une part les 3 élèves de la section escalade du collège Rabelais qui ont obtenu le titre de champion d'académie et se sont qualifiés pour les championnats de France,

- il fait part à l'assemblée de la remise avant le conseil municipal d'instruments de musique à 10 écoliers monsois et 5 marcquois dans le cadre du projet DEMOS qui se situe dans le prolongement de l'orchestre à l'école.

Il annonce également le spectacle « Mix Mons » prévu le lendemain à 20h30 au Polyèdre.

Il rappelle que malheureusement l'aire de jeux située à l'arrière de l'immeuble Béarn avait fait l'objet d'un incendie. Cet événement avait généré beaucoup d'incompréhension et de tristesse. Il juge cet acte totalement condamnable et incompréhensible.

Il indique que, depuis 2 jours, une nouvelle aire de jeux a été ouverte. Il ajoute que des centaines d'enfants y jouent déjà et il encourage chacun à y aller.

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 9 février 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire annonce que M. BOSSUT présentera les 4 délibérations financières avec les réalisations de l'année 2016 et la comparaison des dépenses et des recettes par rapport aux prévisions et par rapport aux années précédentes.

Il précise qu'il faut tenir compte de quelques corrections pour ces comparaisons comme le changement de régime opéré sur la prise en charge du personnel des foyers-logements.

Il ajoute qu'après la présentation du résultat de l'exercice, l'affectation des résultats et les éléments de diagnostics financiers, il s'absentera au moment du vote.

1/1 – Approbation comptes de gestion 2016 – Budget principal (Ville) et budget annexe (Patrimoine Locatif)

M. BOSSUT présente les délibérations 1/1 à 1/4 en commentant le diaporama projeté.

Il rappelle que chaque année au moment du vote du CA s'ouvre un débat sur l'interprétation de cette délibération. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de juger de la pertinence de l'appréciation d'une exécution budgétaire mais de juger de sa justesse et que si le CA est juste il faut l'approuver.

Il commente ensuite ces comptes 2016 avec les éléments fondamentaux suivants :

- les dépenses et recettes ordinaires de fonctionnement qui constituent la part du budget quasiment reconduites d'année en année,
- la différence entre les 2 qui constitue le résultat ordinaire de fonctionnement permettant d'assurer un autofinancement régulier des investissements,
- les recettes exceptionnelles de fonctionnement qui ne reviennent pas de façon systématique chaque année comme les cessions immobilières par exemple.

Il ajoute qu'en matière d'investissement, c'est très fluctuant d'une année sur l'autre en recettes comme en dépenses. Il indique que la balance de la section d'investissement est dans la plupart des cas déficitaire d'où la nécessité de l'autofinancement.

Il note que le bilan isolé de l'exercice comptable est en principe positif et constitue un fonds de trésorerie pour le fonctionnement courant auquel on ajoute le résultat de l'exercice antérieur.

Il précise en matière de fonctionnement que les chiffres de 2016 en dépenses et en recettes sont plus bas que ceux de 2015 car la Ville payait auparavant les emplois non titulaires des employés de l'EHPAD et que l'EHPAD remboursait ces salaires. A partir de 2016, les employés non titulaires de l'EHPAD sont payés directement par la structure.

Il indique que la comparaison du BP 2016 avec le CA 2016 témoigne d'une bonne appréciation des recettes réelles alors que les dépenses réelles sont inférieures au prévisionnel ce qui amène un autofinancement prévisionnel dépassé par l'autofinancement effectif.

Il note des recettes exceptionnelles importantes en 2016 provenant des cessions immobilières.

En dépenses d'investissement, il explique que la différence entre les 8 millions de dépenses de 2015 et les 6 millions de dépenses en 2016 relève de la dynamique interne des projets et ajoute que la section d'investissement en 2015 est nettement plus déficitaire qu'en 2016 (4,8 millions d'euros contre 1,5 million d'euros).

Il souligne que le résultat isolé de l'année 2016 de 4,6 millions d'euros est nettement plus important que celui de 2015 (641 000 €).

Il indique qu'en réintégrant le report de l'excédent de l'exercice 2015 de 1,5 million d'euros, on obtient un résultat cumulé à 2,2 millions d'euros mobilisables au titre de l'année 2016 qui elle-même est excédentaire en exercice isolé.

Il annonce que le résultat final de l'exercice 2016 est de 6 millions d'euros.

Il précise que l'année 2016 a connu un événement particulier avec l'inauguration d'ALLENDE dont le budget a doublé avec les normes de sécurité imposées et que cette dépense exceptionnelle sera transférée en dépenses de fonctionnement de l'équipement pour l'année 2017.

Il ajoute que dans l'exercice 2016 la régulation prévue pour le financement des classes nature n'a pas fonctionné.

Il mentionne le montant atypique du FCTVA en 2016 avec 1,5 million d'euros contre 500 000 € en 2015 qui s'explique par la réintégration en 2016 dans les comptes, des opérations éligibles effectuées sous le mandat de la SEM-VR.

Il explique que l'excédent constaté en 2016 ne peut pas être capitalisé compte tenu des taux d'intérêt excessivement faibles pour les institutions voire négatifs et qu'il faut donc intégrer ces sommes dans le budget annuel.

Il indique que pour les gros projets engagés a été rajoutée aux lignes existantes une inscription qui consiste à porter le montant de la ligne inscrite au montant de l'estimatif global des projets. Il précise que les projets concernés sont : le traitement des infiltrations du Fort, la réhabilitation de l'école de Gaulle, la relocalisation de la Mission Locale, le restaurant scolaire Jean ZAY et l'aménagement d'un skate-park.

Il ajoute qu'afin d'aborder l'avenir, une enveloppe de 2,7 millions d'euros est provisionnée pour amorcer un PPI qui accouchera au moment où l'ANRU 2 sera à terme.

Il note qu'il est peu probable que cette somme soit grignotée cette année et que si c'est le cas elle le sera sur des opérations d'acquisitions foncières.

Il souligne qu'au final cela laisse présager un résultat 2017 du même ordre que le résultat 2016 et cite parmi les investissements à venir :

- des opérations de maintenance lourde à l'école de Gaulle, l'école élémentaire Montaigne et l'école des Provinces,

- des interventions sur le Fort dans la perspective de lutter contre les dégradations à l'œuvre avec un traitement des infiltrations et une reprise des maçonneries,

- la tribune du stade Peltier ainsi que les vestiaires et le club-house du stade Michel Bernard,

- l'amélioration des espaces de vie de la crèche boulevard Mendès France,

- la création d'une nouvelle crèche sur l'Esplanade de l'Europe,

- l'aménagement de surfaces commerciales de l'Esplanade de l'Europe,

- le maintien du RAM dans la maison de la petite enfance avec une extension de cet établissement,

- des projets d'espaces publics liés à l'ANRU avec la problématique d'un 3^{ème} traversant au niveau de l'Esplanade de l'Europe, l'aménagement de la place de Bourgogne, les projets « des cours aux jardins d'écoles » et des déconstructions et reconstructions dans le cadre du NPRU,

- des secteurs à faire évoluer comme celui de la résidence Van Der Meersch, la place Lyautey et des quartiers d'habitat individuel en dehors du périmètre du NPRU.

Il précise que les 2,7 millions d'euros de provisions ne suffiront pas pour mener ces projets et que ce ne sont pas des rêves que l'on pourra réaliser en toute évidence et en toute simplicité.

M. GARCIA remercie M. BOSSUT pour ces explications didactiques. Il précise que la délibération pour le vote du CA propose aux membres du CM de déclarer que les comptes n'appellent ni observations ni réserves. Il ajoute qu'ils ont des observations et des désaccords sur le budget et que par conséquent, ils voteront contre.

Il précise qu'il n'est pas d'accord avec certaines orientations et note que la Ville a la chance et la malchance de bénéficier de la solidarité nationale avec des recettes de l'Etat et de la MEL en légère hausse et une explosion de la DSU.

Il ajoute que beaucoup de Monsois aux revenus modestes ne paient pas la TH et qu'il faudrait plutôt regarder le pourcentage du revenu que constitue le paiement de la TH.

Il indique que les dépenses de fonctionnement diminuent de 3 % mais qu'en isolant les transferts de charges du personnel des foyers-logements, elles augmentent de 2,25 %.

Il juge que le budget doit refléter la meilleure prévision possible.

Il souligne qu'il n'est pas choqué par le montant du budget d'investissement mais qu'il est en désaccord avec la reconstruction de la salle Allende ainsi qu'avec certaines cessions dont celle du terrain jouxtant la piscine et avec la construction de la Maison du Projet.

Il approuve en revanche certains projets plus modestes mais centrés sur les préoccupations quotidiennes des Monsois comme la nouvelle crèche, le restaurant scolaire ou le RAM.

Il regrette au sujet des structures pour personnes âgées que le nouveau projet privé qui fait suite à la destruction des Mille Roses vise une population aisée alors qu'il y a une liste d'attente très importante aux Cèdres et propose de réfléchir à l'ouverture d'une autre structure pour personnes âgées dans le « Bas de Mons ».

Il dénonce le recours de manière systématique à la SEM-VR pour la rénovation de la galerie de l'Europe par exemple alors que la Ville de Mons en Barœul y est actionnaire de manière minoritaire.

Il propose de travailler sur l'aménagement des trottoirs, des plantations et sur le stationnement des rues commerçantes pour les rendre plus agréables et regrette qu'il n'y ait pas de réflexion sur ce sujet.

Il propose également une réflexion sur la plaine située derrière le Fort avec l'aménagement d'une zone de loisirs ou d'un plan d'eau pour les Monsois voire pour les gens de la Métropole avec une connexion de la station du Fort et des Prés.

Il cite également l'entrée de Mons par le pont du Lion d'Or qui est un espace hostile aux piétons qui ne permet pas une jonction harmonieuse entre Lille et Mons en Barœul.

M. LEBON répond à M. GARCIA que les plaines du Fort ne sont pas des pelouses vides mais qu'elles sont une richesse en termes de biodiversité.

Il pose 2 questions au sujet du CA 2016 :

- Quel est l'objet de la subvention amélioration énergétique habitat ?

- La Ville est-elle prête à mettre en place un budget participatif comme c'est le cas dans certaines villes qui mettent à disposition de projets d'habitants entre 1 à 10 % de leur budget ? Il précise que cette question a été posée par une habitante lors du ciné-débat qui a eu lieu récemment au Fort de Mons sur ce thème.

M. BOSSUT répond à M. GARCIA que la liste d'attente n'est pas aussi importante que cela aux Cèdres (environ 20 personnes) mais qu'elle est plus importante à l'EHPAD qui constitue une structure hospitalisée beaucoup plus lourde à piloter.

Il ajoute que beaucoup de communes ont externalisé la gestion des EHPAD avec des tarifs beaucoup plus importants et que des logements ont été reconstitués pour les personnes âgées sur la plaine Picasso.

En réponse à M. LEBON, il précise que les subventions pour l'amélioration de l'habitat relèvent de 2 dispositifs :

- une participation pour la pose de panneaux solaires,
- une participation conjointe MEL/commune/ANAH pour des opérations d'amélioration des performances énergétiques des logements.

A propos du budget participatif, il trouve curieux d'envisager les choses à travers un budget puis de voir ce que l'on fait de cet argent. Il ajoute qu'il préfère que soient d'abord présentés des projets puis qu'on trouve ensuite les moyens de les financer et note que c'est tout le sens de la démarche municipale.

M. le Maire remercie les uns et les autres pour leurs interventions. Il reproche à M. GARCIA d'avoir ressorti son programme électoral de 2014.

Il indique que M. BOSSUT a décrit les projets municipaux dans le cadre d'une mise en perspective et qu'il le rejoint sur le budget participatif qui ne doit pas être seulement une question d'argent mais aussi de dialogue et rappelle les nombreuses réunions de concertation menées avant d'aborder les choses sous un angle financier.

Il ajoute qu'il existe déjà des dispositifs de projets participatifs avec le Fonds de Travaux Urbains et le Fonds de Participation des Habitants.

Concernant les Cèdres, il rappelle que 2 millions de travaux y ont été réalisés et confirme que la liste d'attente est plus importante à l'EHPAD dont le prix de journée d'environ 50 € est bien moindre qu'ailleurs.

Il note que M. GARCIA n'apporte rien de neuf à propos de la salle Allende et du commerce et rappelle qu'il est important que chacun fasse ses courses dans les petits commerces monsois. Il précise que le commerce de proximité souffre partout en particulier dans les villes et souligne qu'il faut des clients pour que les commerces se développent.

M. le Maire qualifie l'exercice 2016 de paradoxal : malgré la construction d'ALLENDE, le résultat de l'exercice est le plus important depuis 20 ans. Il explique ce paradoxe par les raisons suivantes :

- les travaux d'ALLENDE n'ont été supportés que pour un tiers en 2016,
- la période actuelle se situe dans le creux entre 2 programmes de rénovation urbaine,
- des recettes exceptionnelles avec le FCTVA, les subventions de la Région sur l'ANRU et des cessions immobilières.

Il ajoute que l'exercice 2016 respecte le décret avec un investissement pluriannuel, une stabilité fiscale, un autofinancement maintenu et l'absence de dette.

Il note que le CA étant un outil de diagnostic financier, la Ville de Mons en Barœul est en excellente santé financière.

Il précise que des services ont été développés en 2016 avec le RAM et le nouveau fonctionnement d'ALLENDE.

Il compare la situation aux étapes du tour de France avec le franchissement des Pyrénées et des Alpes et des étapes de transition au milieu. Il ajoute que le 1^{er} massif a été franchi avec les cols des Pyrénées que constituait l'ANRU 1 et que l'on se situe dans les étapes de transition en ayant gardé quelques réserves avant d'aborder le 2^{ème} massif alpin lors de l'ANRU 2.

Il précise qu'il faudra adopter le même comportement dans les 10 prochaines années avec de la rigueur mais que l'équipe est prête pour l'ANRU 2 avec de bons partenaires et un bon collectif.

Il décrit la feuille de route avec à court terme, le renforcement des services de petite enfance, le restaurant scolaire, un effort sur la restauration scolaire avec 30 % de produits bio et labellisés, une extension vers le sud du réseau de vidéoprotection, la Mission Locale, la Maison du Projet, le skate-park, les travaux au Fort, le cadre de vie avec le carrefour Becquerel/JJ Rousseau, le parking au Trocadéro, le verdissement des cours d'écoles, les transformateurs de la ZUP avec une participation citoyenne, des espaces de jeux et paysagers derrière la résidence Equilibre.

Il précise que les stratégies foncières et les études prendront du temps mais ajoute que la rénovation du groupe scolaire Montaigne se fera sans attendre l'ANRU.

Il note que le défi est la mise en œuvre de ces différents projets et qu'il est davantage technique que financier puisqu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts au cours du mandat ni de dette.

Il relève toutefois quelques incertitudes dont l'annonce faite par le candidat MACRON d'un abattement de 80 % de la Taxe d'Habitation. Il juge cet impôt injuste mais considère que la révision des valeurs locatives est impossible car elle créerait des inégalités monstrueuses.

Il craint que cette fiscalisation de la taxe d'habitation amène les mêmes résultats que lors de la suppression de la TP en distribuant beaucoup à ceux qui touchent déjà beaucoup et en privant les villes d'un levier fiscal en faisant perdurer une compensation.

Il évoque à ce sujet le débat lancé à la MEL au sujet de la TP qui a été figée alors que les bases ont évolué depuis 20 ans. Il dénonce une injustice consistant à donner plus aux villes qui ont déjà beaucoup et précise que le sujet n'est pas communal mais métropolitain. Il regrette les réactions communales hors sujet qui ont suivi alors qu'il s'agit d'une question de justice et d'adaptation au changement à l'échelle communautaire.

M. DECLERCQ propose de déplacer le skate-park au Fort pour éviter les nuisances sonores pour les riverains du parc de la Solitude. Il s'interroge également sur le calendrier des travaux de la place de Bourgogne.

M. le Maire lui répond à propos du skate-park qu'il ne pourrait pas vivre correctement dans un espace complètement ouvert et ferait l'objet de détériorations.

Il ajoute qu'une réunion publique a eu lieu avec les riverains et que le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition de leur part.

Concernant la place de Bourgogne, il répond qu'il n'a pas d'éléments de calendrier mais qu'elle figure dans la classification des projets nationaux de l'ANRU et que ce secteur est une priorité pour la ville comme le démontrent les travaux de l'école de Gaulle qui démarreront dès l'été.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/2 - Approbation Comptes Administratifs 2016 – Budget principal et budget annexe

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour (M. le Maire ne prend pas part au vote ; il quitte la salle) ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/3 – Affectation des résultats 2016 – Budget principal et budget annexe

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

1/4 - Décisions Budgétaires Modificatives – Budget principal et budget annexe

Cette délibération est adoptée avec 29 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ et M. MAES ; 3 conseillers municipaux ayant voté contre : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

2/1 – Soutien à la mise en œuvre de la manifestation « la Fête de la Vie »

Mme CHABANE présente cette délibération qui est destinée aux familles monsoises.

Elle indique que cette manifestation s'inscrit dans la volonté municipale de développer des actions en matière de santé et de prévention.

Elle précise que l'Institut de Formation en Soins Infirmiers basé à Mons en Barœul était venu présenter cette initiative qu'elle porte en partenariat avec l'association Entr'aide et Partage.

Elle ajoute qu'ils ont saisi cette occasion pour porter un message auprès des Monsois autour de la santé, notamment de la prévention contre les addictions :

- alcool,
- tabac,
- jeux vidéo,
- drogue...

L'idée étant de faire passer des messages de prévention dans une ambiance festive avec un programme d'animations organisée dans la salle du Fort par les associations monsoises et volontaires notamment des professionnels de santé.

Mme CHABANE souligne qu'il y aura des jeux, de l'animation et de la musique. Les Monsois pourront également trouver de l'information.

Elle invite l'assemblée à prendre note des dates de cette manifestation à savoir le 2 juin qui est la journée dédiée aux scolaires monsois et le 3 juin pour toutes les familles monsoises.

M. GARCIA approuve « la Fête de la Vie » et ses objectifs même s'il aurait exprimé certains objectifs différemment en insistant par exemple sur les bienfaits de l'alimentation et en dénonçant les méfaits de la drogue plutôt qu'en évoquant les conduites addictives aux drogues.

M. LEBON s'inquiète de la pollution de l'air - du fait en particulier de la N356 entre Lille Saint Maurice et Mons en Barœul - qui est très visible sur les cartes de qualité de l'air.

Il rappelle que fin janvier un arrêté préfectoral interdisait l'activité physique aux enfants des écoles et propose comme solution de faire respecter l'arrêté préfectoral de décembre 2006 interdisant aux poids lourds de traverser la Métropole.

M. le Maire lui répond que ce problème a bien été identifié et que le Président de la MEL a déjà alerté à plusieurs reprises le Préfet à ce sujet.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/1 – Projet de création d'une structure d'accueil « petite enfance » - Acquisition immobilière

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un service supplémentaire proposé aux familles monsoises.

Il précise que le projet est complexe sur le plan technique et prévient que le processus lancé n'aboutira qu'à la fin du mandat.

Il rappelle qu'il s'agit d'un engagement de campagne et remercie Mme DA CONCEIÇÃO et Audrey HERFEUIL pour leur implication.

Il indique qu'un diagnostic de territoire a été dressé en 2016 pour évaluer le besoin et mettre en relation celui-ci avec les capacités d'accueil.

Il ajoute que la Ville manque de places d'accueil de petite enfance et que la population monsoise est jeune avec un nombre de naissances par an relativement stable. On constate davantage de familles monoparentales et de familles avec un enfant unique.

Il souligne que la politique nationale incite à la création de 275 000 places supplémentaires.

Il décrit le contexte local avec 163 assistantes maternelles à Mons en Barœul en activité et note que la capacité d'accueil collectif actuelle est de 68 places (45 dans les 3 mini-crèches, 20 à la halte-garderie et 3 dans la crèche des Mondilous).

Il précise qu'une place peut être occupée par plusieurs enfants et que par conséquent ce sont 170 enfants qui sont accueillis dans ces 3 structures.

Il précise que la création de 30 à 32 places supplémentaires permettra d'augmenter de 50 % à l'horizon 2020 les capacités d'accueil mais qu'il faut prévoir un équipement pouvant accueillir jusqu'à 45 places.

Il rappelle que le fait de trouver du foncier à Mons en Barœul constitue toujours un défi et que s'est présentée une opportunité foncière et financière avec la mise en vente du magasin LIDL sur l'Esplanade de Europe.

Il note que l'endroit est très accessible avec un parking au sud, qu'il est central et bien situé, que la surface est intéressante et que cet équipement pourrait contribuer à attirer des personnes dans les commerces voisins.

Il souligne un inconvénient que constitue l'aménagement technique du bâtiment.

Il précise que la négociation a permis l'acquisition de 1 800 m² de bâti pour 25 000 € avec toutefois des charges de copropriété de 70 000 €/an.

Il ajoute que la prochaine étape consiste à désigner un programmiste pour articuler les différentes activités puis à désigner un maître d'œuvre et à définir un mode de gestion.

Il indique qu'il reste des efforts à faire dans la crèche actuelle avec des travaux d'accessibilité au cours du prochain mandat ainsi que dans la maison de la petite enfance Camille Guérin avec un projet d'extension.

Mme DA CONCEIÇÃO souligne qu'elle a beaucoup travaillé avec Audrey HERFEUIL et les Services Techniques ainsi qu'avec les assistantes maternelles.

Elle ajoute que les modes d'accueil sont complémentaires et se respectent et insiste sur la possibilité d'agrandissement de la crèche par anticipation.

M. TONDEUX annonce qu'il votera pour et se réjouit de la localisation de cet équipement central dans la ville. Il se félicite du choix fait de le localiser dans un bâtiment existant plutôt que de procéder à une nouvelle construction.

Il s'étonne du prix dérisoire de cet achat et imagine que c'est une façon pour le vendeur de se débarrasser des charges.

Il s'interroge par ailleurs sur la destination des autres espaces libres.

M. le Maire lui répond que les dirigeants de LIDL n'avaient pas intérêt à rester propriétaires de locaux vides et ajoute qu'ils ont été compréhensifs et attentifs au projet municipal et que l'identité de l'acheteur a permis cet effort de la part de l'entreprise LIDL sur le prix de cession.

Il ajoute qu'un programmiste aidera la Ville dans le choix d'implantation de la crèche et d'autres activités de nature commerciale comme par exemple des commerces éphémères, une salle polyvalente pour la petite enfance et un équipement offrant des dimensions ludiques accessibles aux familles dans une logique de libre-service.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/1 – Modification du tableau des effectifs municipaux au 1^{er} mai 2017

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6/1 – Subvention de la crèche d'entreprise « Les Mondilous »

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

8/1 – Attribution des subventions annuelles aux associations du domaine scolaire

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9/1 – Culture – Salle Allende – Contrat de prestation avec le Colisée de Roubaix

M. LEDÉ rappelle que l'an dernier a été voté le partenariat avec « le Colisée » pour la saison 2016/2017.

Il fait part de l'activité d'ALLENDE au cours du premier trimestre 2017 qui a fait salle comble à chaque fois et le public, dont de nombreux Monsois, était enchanté :

- le concert de Linda LEMAY,
- la pièce de théâtre « Maris et Femmes » d'après Woody ALLEN,
- l'opérette « Dédé ».

Il rappelle les avantages du partenariat :

- le rayonnement communautaire sinon régional de la communication,
- l'aide à la gestion de la billetterie,
- le choix judicieux des spectacles.

M. LEDÉ annonce la poursuite de ce partenariat en 2018 avec 4 spectacles :

- le concert de Sanseverino,
- la pièce de théâtre « le portrait de Dorian GRAY » d'après Oscar WILDE,
- la danse hip-hop « Pokemon Crew »,
- le spectacle musical Ivo LIVI d'après la carrière d'Yves MONTAND.

Il espère que ces spectacles auront un succès au moins équivalent à celui de cette année tout en « rajeunissant » le programme et en menant des actions de médiation pour motiver des habitants qui n'y viendraient pas naturellement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/1 – Délégations consenties par le conseil municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13/2 – Présentation des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pas de vote.

13/3 – Recensement des marchés publics 2016

Pas de vote.